

Deux repreneurs, dont Inteva

Le tribunal de commerce d'Orléans a procédé vendredi à la réception des offres des repreneurs potentiels d'Inteva France, placée en redressement judiciaire le 9 juin dernier. Et comme pressenti, le groupe Inteva s'est bien porté acquéreur, via une de ses filiales basées aux USA.

■ Deux offres ont cependant été retenues par le tribunal, dont une, appelée Motus, émanant de deux investisseurs privés, Emmanuelle Gautier et François Huon, un ancien de chez Valéo. Ils reprendraient la quasi-totalité des effectifs d'Esson (Calavados) et de Sully, mais fermeraient l'usine de Saint-Dié-des-Vosges.

Une offre qui, pour beaucoup, « est trop incomplète et ne tient pas la route à ce stade ».

Une 3^e vague de licenciements à moindre coût

D'autant qu'en face, la deuxième offre n'est autre que celle d'Inteva Products LLC, filiale du groupe américain Renco, ac-



Les salariés avaient déjà manifesté leurs fortes craintes il y a deux mois, devant l'usine sullyloise.

tionnaire unique... d'Inteva Products. Une offre déjà pressentie (et crainte) dans nos colonnes (*le JdG du 2 juillet*) par les représentants du personnel comme par les salariés et ex-salariés de l'équipementier automobile... et qui se révèle exact.

105 salariés sur 177 conservés à Sully/Loire

Dans sa proposition, Inteva LLC ferme elle aussi l'usine de Saint-Dié-des-Vosges (238 salariés), et conserve celle d'Esson avec ses 243 salariés. Quant au site de Sully-sur-Loire, le site est maintenu moyennant une coupe

franche dans l'effectif qui passerait de 177 à 105 personnes. Les emplois de bureau (études, finances...) seraient les plus visés.

Une situation qui a suscité de vives réactions chez les salariés qui n'apprécient guère la stratégie utilisée. « Là, c'est vraiment de l'abus après les deux PSE que l'on a vécus (ndlr : 2018 et 2019) », déclare le délégué syndical CFDT, Sébastien Pierre.

Et d'ajouter, plutôt amer, qu'« ils profitent du Covid et du contexte actuel pour réaliser une troisième vague de licenciement à moindre coût. Tout ça aux frais du contribuable, et

sans honorer les engagements pris avec les salariés par le passé. Et aussi en continuant à délocaliser en Roumanie, en Tchéquie ou en Chine. Ce n'est pas admissible ! »

Une décision attendue pour le 22 septembre

Une colère qui a suscité la création d'une association pour défendre au mieux les intérêts de tous les salariés et ex-salariés, au niveau local et national (*voir ci-dessous*).

Le temps presse, mais aucune action ciblée n'a été décidée pour l'instant. « Nous attendons le prochain rendez-vous du 3 septembre à Paris où nous seront présentés les deux repreneurs potentiels », indique le délégué. Sachant qu'il y aura ensuite, les 7 et 8 septembre, des négociations à Sully entre les administrateurs et les IRP (instances représentatives du personnel).

Les repreneurs auront ensuite une quinzaine de jours pour affiner leur offre, le tribunal de commerce devant faire son choix définitif le 22 septembre. Une période décisive pour l'ensemble des salariés d'Inteva France.

HERVÉ LE ROUX DUPEYRON

« Ils profitent du système ! »

Face à la stratégie employée par le groupe Inteva et surtout à ses conséquences sociales et financières, plusieurs salariés et ex-salariés de l'entreprise ont créé l'association « Intevaprès ».

« L'objectif est de faire valoir nos droits, de se structurer et de coordonner nos actions, en lien

avec notre avocat », explique le secrétaire, Laurent Chery.

Pas question pour eux de se laisser faire car ils estiment qu'« Inteva profite du système sans honorer les engagements pris avec ses salariés et ses créanciers, tout en se restructurant tranquillement en France ».

Ils ont d'ailleurs reçu une oreille attentive de la part du sénateur Jean-Pierre Sueur et du député Richard Ramos. « On veut qu'ils remontent notre cas au niveau des ministères pour qu'Inteva soit enjoint à assumer ses responsabilités ». Une doléance tant morale que financière.